

# Plan d'engagement communautaire et autochtone

*Passation de marchés à long terme 1 (LT1 RFP)*

*Ottawa BESS 2 Limited Partnership*

*Courriel : [info@ottawaenergystorage2.com](mailto:info@ottawaenergystorage2.com)*

*Site Web : [www.ottawaenergystorage2.com](http://www.ottawaenergystorage2.com)*

*29 septembre 2023*



Rédigé par Compass Renewable Energy Consulting Inc. pour le compte de Ottawa BESS 2 Limited Partnership.

**Historique des révisions**

<b>Date</b>	<b>Notes</b>
29 septembre 2023	Projet original

---

## Table des matières

1.	Introduction .....	1
2.	Objectif du plan d'engagement communautaire et autochtone .....	2
3.	Informations essentielles sur le projet .....	3
4.	Historique de l'entreprise .....	5
	Wahgoshig Solar FIT5 LP .....	5
	Compass Renewable Energy Consulting Inc. ....	5
5.	Informations sur l'acquisition de capacités .....	6
	Phase de demande de qualification (DDQ).....	6
	Phase d'appel d'offres (DDP) .....	6
	Phase postérieure à l'attribution du contrat .....	7
6.	Liste des parties prenantes .....	8
	a. Propriétaires fonciers et utilisateurs .....	8
	b. Parties prenantes autochtones.....	8
	c. Parties prenantes municipales.....	8
	d. Gouvernement et autorités régionales .....	8
7.	Processus d'engagement communautaire .....	9
	Partage d'informations .....	9
	Consultation .....	9
8.	Approche par phases de l'engagement communautaire.....	10
	Phase 1: Avant-contrat à l'attribution du contrat.....	10
	Phase 2 : Développement (jusqu'à 2 ans) & Phase 3 : Construction (1 an).....	11
	Phase 4 : Opération (20 à 22 années) .....	12
	Phase 5 : Déclassement (jusqu'à une année) .....	12
9.	Consultation et engagement des populations autochtones.....	13
10.	FAQ.....	14

## 1. Introduction

Ottawa BESS 2 Limited Partnership a élaboré ce plan d'engagement communautaire et autochtone (le " PECA ") pour le BESS 2 de Ottawa (le "Projet"), un projet de système de stockage d'énergie par batterie lithium-ion autonome d'une capacité maximale de 77 mégawatts situé dans le Ville d'Ottawa.

Le projet est développé par Ottawa BESS 2 Limited Partnership (le " Promoteur "), qui es affiliée à Wahgoshig Solar FIT 5 LP, qui a été approuvé par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (" SIERE ") à l'étape de la demande de qualification (" DDQ ") du marché public et parmi les cinquante-cinq (55) candidats qualifiés possédant l'expérience et les capacités nécessaires pour développer, construire et exploiter avec succès les installations acquises dans le cadre de ce marché public<sup>1</sup>.

Ottawa BESS 2 Limited Partnership soumettra le projet à la demande de propositions de la SIERE dans le cadre du marché à long terme 1 (" DDP LT1 ") au plus tard à la date limite de soumission.

Les objectifs de ce plan d'engagement communautaire et autochtone sont les suivants :

- Fournir des détails sur le projet ;
- Décrire le processus d'appel d'offres LT1 de la SIERE ;
- Décrire le niveau d'engagement communautaire et autochtone qui a été réalisé jusqu'à présent ;
- Fournir des possibilités d'engagement pour les parties prenantes communautaires et autochtones afin qu'elles puissent faire part de leurs commentaires ;
- Décrire nos plans pour l'engagement futur des communautés et des populations autochtones ;
- Examiner le retour d'information de la communauté et des autochtones et y répondre.

Il est de la plus haute importance que la communauté locale, les communautés autochtones et les autres parties prenantes soient contactées et fassent l'objet d'une communication significative concernant les détails du projet proposé. Si le projet est retenu dans le cadre de l'appel d'offres et qu'un contrat lui est attribué, il sera exploité pendant plus de 20 ans. Pour garantir la réussite du développement et de la mise en œuvre du projet, nous nous efforcerons d'intégrer efficacement les points de vue et les idées des membres de la communauté et des communautés autochtones, ainsi que des autres parties prenantes, au cours des phases de planification, de construction, d'exploitation et de déclassement.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur l'achat de capacité à long terme de la SIERE et la liste des candidats qualifiés, cliquez ici : <https://www.SIERE.ca/en/Sector-Participants/Resource-Acquisition-and-Contracts/Long-Term-RFP-and-Expedited-Process>

---

## 2. Objectif du plan d'engagement communautaire et autochtone

Le PECA définit une stratégie pour établir et maintenir un engagement transparent et productif avec les parties prenantes communautaires et les communautés autochtones. Le PECA est un document " vivant " qui sera mis à jour au cours du cycle de vie du projet afin de mieux répondre aux buts et objectifs du processus d'engagement communautaire.

Le PECA :

- Identifie, complète et consulte la liste des parties prenantes communautaires et des communautés autochtones intéressées par le développement du projet ;
- Publie des informations sur le projet, faciles à lire et accessibles au public, afin d'aider les parties prenantes de la communauté et les communautés autochtones à comprendre le projet proposé et à faire part de leurs commentaires ;
- Crée des opportunités d'engagement pour les parties prenantes de la communauté et les communautés autochtones afin qu'elles soient impliquées tout au long du processus de développement, y compris la planification et le développement de la conception du projet ;
- Conçoit un plan de communication pour informer les parties prenantes de la communauté et les communautés autochtones des activités d'engagement communautaire et de développement du projet en cours ;
- S'engage auprès du public et recueille des commentaires par le biais du site web du projet ou du courrier électronique du projet, et lors des réunions publiques de la communauté ;
- Détermine et traite toute question ou préoccupation du public ou d'autres parties prenantes concernant le projet ; et
- Promeut l'engagement actif du public par une sensibilisation efficace et ciblée.

### 3. Informations essentielles sur le projet

Ottawa BESS 2 Limited Partnership est une entité à but spécial créée pour le BESS 2 de Ottawa (le " Projet ") par Compass Renewable Energy Consulting Inc et soutenu par Wahgoshig Solar FIT 5 LP.

Ottawa BESS 2 Limited Partnership propose de développer, de construire et d'exploiter le projet, avec un système autonome de stockage d'énergie par batterie lithium-ion (" BESS ") d'une capacité maximale de 17 mégawatts, situé sur un terrain privé dans le Ville d'Ottawa, sur 2393, chemin 8e Ligne, Metcalfe, ON K0A 2P0. Ce projet d'infrastructure entraînera des investissements importants et des retombées locales, notamment en termes d'emploi, de loyers et de dépenses d'investissement dans l'économie locale.

Le promoteur fait partie des cinquante-cinq (55) candidats qualifiés approuvés par la SIERE à l'étape de l'appel d'offres du marché, et il possède l'expérience et les capacités nécessaires pour développer, construire et exploiter avec succès les installations acquises dans le cadre de ce marché.

Au plus tard à la date limite de soumission, Ottawa BESS 2 Limited Partnership soumettra une soumission à SIERE dans le cadre du marché public à long terme 1 (" DDP LT1 ") afin d'obtenir un contrat de capacité pour ce site.

La procédure de passation de marché concurrentielle permettra d'évaluer le projet par rapport à d'autres propositions de capacités de stockage d'énergie et de capacités non liées au stockage d'énergie. Les propositions offrant les prix de capacité les plus compétitifs pourraient se voir attribuer un contrat de plus de 20 ans avec SIERE. Pour obtenir des points supplémentaires au titre des critères cotés, la SIERE recherchera des projets qui présentent des preuves de soutien municipal et de propriété autochtone, décrits à la section 5 " Informations sur l'acquisition de capacités ".



Figure 1 : Carte du site de l'échelle BESS 2 de Ottawa

Étant donné que le projet en est à son premier stade de développement, l'emplacement des équipements, tels que les conteneurs BESS et/ou les transformateurs, et les routes d'accès n'ont pas encore été finalisés. Cependant, la carte du site ci-dessus fournit une limite proposée pour le projet, en dehors de laquelle le développement n'est pas susceptible de se produire.

La carte finale du site tiendra compte des résultats des études environnementales et des autres études de terrain, ainsi que des réactions de la communauté locale et des autres parties prenantes, le cas échéant. Les études environnementales et techniques permettent de comprendre les impacts éventuels sur la communauté locale, le patrimoine naturel et culturel, l'archéologie et d'autres facteurs locaux importants.

Comme pour toute activité de développement, il y aura probablement un certain type d'impact sur l'environnement local, mais nous voulons nous assurer que le projet que nous proposons minimise le potentiel d'impacts négatifs grâce à une diligence raisonnable approfondie avant la construction.

## 4. Historique de l'entreprise

Ottawa BESS 2 Limited Partnership est une entité à but spécial créée pour le BESS 2 de Ottawa (le "Projet") par Compass Renewable Energy Consulting Inc et soutenu par Wahgoshig Solar FIT 5 LP.

Le promoteur fait partie des cinquante-cinq (55) candidats qualifiés approuvés par la SIERE à l'étape de l'appel d'offres, et possède l'expérience et les capacités nécessaires pour développer, construire et exploiter avec succès les installations acquises dans le cadre de cet appel d'offres.

### Wahgoshig Solar FIT5 LP

Wahgoshig Solar FIT 5 LP ("Wahgoshig Solar") est un partenariat formé entre la nation Apitipi Anicinapek et Compass Renewable Energy Consulting Inc. ("Compass"). Wahgoshig Solar a développé, construit et exploite quatre projets de 500 kWac/600 kWdc (2,4 MWdc au total) au sol dans le cadre de l'ancien programme de tarifs de rachat garantis en Ontario. Wahgoshig Solar a engagé Compass pour gérer le développement, l'obtention des permis et la construction de ces installations.

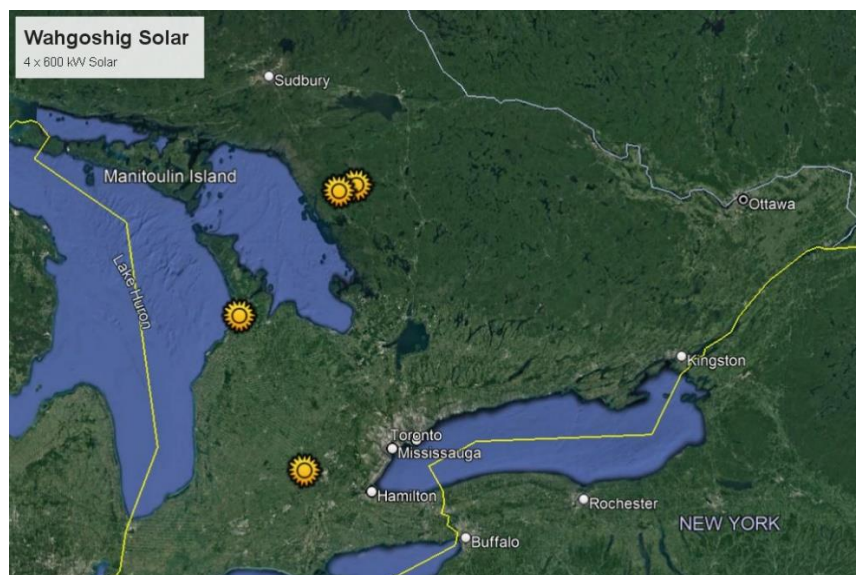


Figure 2 : Portefeuille de projets de Wahgoshig Solar

### Compass Renewable Energy Consulting Inc.

Compass Renewable Energy Consulting Inc. ("Compass") conseille et développe des projets d'énergie renouvelable et propre en Ontario depuis plus de dix ans, avec une expérience du cycle de vie du développement, de la présélection à l'exploitation, en passant par la passation de marchés, la construction et la mise en service. Compass a développé plus de 100 projets d'énergie renouvelable au Canada représentant plus de 100 mégawatts (MW) au cours des six dernières années et a soutenu le développement de plus de 2000 MW pour ses clients. Plus récemment, Compass a soutenu le développement de quatre (4) projets BESS qui ont réussi à recevoir et à exécuter des contrats avec la SIERE par le biais de la demande de propositions accélérée à long terme 1 (E-LT1 DDP) qui s'est terminée le 27 juin 2023.



## 5. Informations sur l'acquisition de capacités

Après plus d'une décennie de forte offre, l'Ontario entre dans une période où les besoins du système électrique émergent, sous l'effet de l'augmentation de la demande, de la mise hors service de la centrale nucléaire de Pickering, de la remise en état d'autres unités de production nucléaire, ainsi que de l'expiration de contrats pour des installations existantes.

Pour répondre à ces besoins, la SIERE est en train de mettre en concurrence 4 000 MW de capacité par le biais du premier appel d'offres à long terme (" LT1 DDP "), du processus d'approvisionnement accéléré complémentaire (" E-LT1 DDP ") et de l'appel d'offres pour la mise à niveau de la technologie. L'appel d'offres LT1, ainsi que l'appel d'offres accéléré récemment conclu, devraient permettre d'acquérir de manière concurrentielle une capacité effective tout au long de l'année à partir de nouvelles ressources répartissables, y compris de nouvelles installations hybrides de production et de stockage d'électricité, enregistrées ou pouvant être enregistrées sur les marchés administrés par la SIERE, d'une capacité supérieure à 1 MW et pouvant fournir une quantité continue d'électricité à un point de connexion sur un réseau de distribution ou de transport pendant au moins quatre heures consécutives.

Le processus LT1 exige des promoteurs de projets d'énergie renouvelable qu'ils passent par deux étapes précontractuelles avant l'attribution d'un contrat de capacité : une phase de demande de qualification (DDQ) et une phase de demande de propositions (DDP). Les détails de ces étapes sont décrits ci-dessous.

### Phase de demande de qualification (DDQ)

Avant les appels d'offres E-LT1 et LT1, la SIERE a publié l'appel d'offres à long terme (" LT1 DDQ ") afin d'établir une liste de candidats ayant l'expérience et la capacité de développer, construire et exploiter avec succès les installations acquises dans le cadre de ces appels d'offres.

Wahgoshig Solar FIT5 LP a été approuvé par la SIERE parmi les cinquante-cinq (55) candidats qualifiés possédant l'expérience et les capacités nécessaires pour développer, construire et exploiter avec succès les installations acquises dans le cadre de ces appels d'offres.<sup>2</sup>

### Phase d'appel d'offres (DDP)

Les exigences de l'appel d'offres LT1 ont été élaborées par la SIERE à la suite d'un processus approfondi d'engagement des parties prenantes. L'objectif principal de l'appel d'offres LT1 est de créer un processus concurrentiel visant à obtenir l'énergie la moins chère pour les Ontariens. En plus de se concentrer sur le prix, la SIERE favorise les projets de plus longue durée, les preuves de soutien de la municipalité hôte et la propriété économique des communautés autochtones.

Dans le cadre des " Conditions d'éligibilité " de l'appel d'offres LT1, les projets doivent :

- Recevoir un résultat favorable du test de faisabilité de la SIERE ;
- Organiser au moins une réunion communautaire publique pour informer les propriétaires adjacents, la municipalité hôte et les communautés autochtones des détails du projet et du plan d'engagement communautaire et autochtone proposé (le " PECA ").

---

<sup>2</sup> La DDP LT1 est maintenant terminée et la liste des candidats qualifiés est disponible ici : <https://www.SIERE.ca/en/Sector-Participants/Resource-Acquisition-and-Contracts/Long-Term-RFP-and-Expedited-Process>

Plusieurs points " Critères cotés " sont attribués aux projets qui :

- Obtiennent une résolution de soutien du conseil municipal ;
- Signent un accord de partenariat avec une communauté autochtone.

La SIERE examinera et évaluera ensuite les propositions soumises. Les projets sélectionnés devraient être annoncés au cours du premier semestre 2024.

### Phase postérieure à l'attribution du contrat

Si le projet se voit attribuer un contrat de capacité par la SIERE, nous commencerons à faire avancer les procédures d'autorisation auprès des différentes autorités compétentes (AC) identifiées dans la liste des parties prenantes. En outre, le projet fera une demande de raccordement au réseau auprès des sociétés de transmission et de distribution concernées. Une fois les autorisations obtenues, la construction du projet devrait débuter en 2025/2026.

---

## 6. Liste des parties prenantes

L'identification de la liste des parties prenantes intéressées par le développement du projet est la clé d'un plan d'engagement communautaire réussi. Nous avons l'intention de tenir à jour cette liste de parties prenantes à toutes les étapes du développement, de la construction, de l'exploitation et du déclassement du projet.

Le plan d'engagement communautaire étant un document public, la vie privée des personnes doit être respectée. La liste des parties prenantes ne contiendra donc pas d'informations sensibles concernant des personnes privées ou des propriétaires fonciers.

### a. Propriétaires fonciers et utilisateurs

- Propriétaires évalués des propriétés situées à proximité de la limite du site du projet

### b. Parties prenantes autochtones

- Communautés autochtones susceptibles d'être intéressées par le projet

### c. Parties prenantes municipales

- Le directeur général de l'administration ou son équivalent pour la Ville d'Ottawa dans lequel le projet proposé est situé ;
- Le maire et les membres du conseil municipal.

### d. Gouvernement et autorités régionales

- Ministère de l'énergie de l'Ontario ;
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité ;
- Ministère de l'environnement, de la conservation et des parcs de l'Ontario ;
- Ministère du tourisme, de la culture et des sports de l'Ontario ;
- Autorités locales de conservation ;
- Autorité chargée de la sécurité électrique ;
- Service public local ;
- Service local de lutte contre l'incendie et de secours.

---

## 7. Processus d'engagement communautaire

Nous impliquerons les parties prenantes de la communauté et les communautés autochtones de deux manières distinctes, décrites plus en détail ci-dessous.

### Partage d'informations

Le plan d'engagement communautaire vise à informer les parties prenantes sur le projet et son avancement au moyen des outils d'information suivants :

- **Site Internet du projet**, contenant des informations détaillées sur le projet et l'état d'avancement des activités de développement ;
- **L'avis de réunion de la communauté publique**, publié sur le site Internet du projet et envoyé par courrier électronique, par courrier recommandé ou par service de messagerie aux parties prenantes obligatoires (telles que définies par la SIERE) ;
- **Réunions de la communauté publique**, une réunion au début de la phase de développement prévue avant la date limite de soumission, et une réunion proposée après l'attribution du contrat par le biais de la procédure de passation de marchés de la SIERE ;
- **Les compte-rendu des réunions publiques communautaires**, publiés sur le site Internet du projet ; et
- **Les lettres d'information annuelles du projet**, publiées sur le site Internet du projet et envoyées par courrier aux parties prenantes obligatoires (telles que définies par la SIERE).

### Consultation

En plus de l'information de la communauté, notre processus d'engagement vise à créer des opportunités de consultation avec les parties prenantes identifiées de la communauté et les communautés autochtones afin de recueillir des commentaires sur le projet à l'aide des outils de retour d'information suivants :

- Correspondance électronique par l'intermédiaire du courrier électronique du projet ;
- Réunions individuelles, sur demande ;
- Réunions publiques communautaires ;
- Réunions publiques avec les conseils municipaux ; et
- Retour d'information et FAQ par le biais du site web du projet.

## 8. Approche par phases de l'engagement communautaire

Le calendrier du projet peut être divisé en cinq (5) phases distinctes dont les buts et les objectifs diffèrent. Les activités d'engagement communautaire du projet seront adaptées à chacune des phases suivantes. À la date du présent plan d'engagement communautaire, le projet en est à la phase 1.

- ❖ **Phase 1** : Avant-contrat à l'attribution du contrat ;
- ❖ **Phase 2** : Développement ;
- ❖ **Phase 3** : Construction ;
- ❖ **Phase 4** : Opération ;
- ❖ **Phase 5** : Déclassement.

### Phase 1 : Avant-contrat à l'attribution du contrat

Pendant la phase 1, le processus d'engagement communautaire :

- Informera les parties prenantes de la communauté, les autorités municipales et les communautés autochtones sur le projet ;
- S'engagera auprès du public et recueillera des commentaires par l'intermédiaire du site web du projet ou du courrier électronique du projet, et lors de la réunion publique communautaire ; et
- Promouvra l'engagement actif dans le projet en favorisant l'engagement actif du public grâce à des actions de sensibilisation efficaces et inclusives.

La phase précontractuelle est en cours et se termine lorsque le projet se voit attribuer un contrat LT1 (prévu entre le début et le milieu de l'année 2024). Les tâches d'engagement suivantes, au minimum, feront partie du plan d'engagement communautaire et autochtone pour la phase précontractuelle et seront achevées avant la date limite de soumission.

- Informer les municipalités du projet proposé en dialoguant avec le personnel et en participant à une délégation lors d'une ou plusieurs réunions du conseil municipal ;
- Créer et gérer un site web sur le projet, en tenant à jour le contenu avec toutes les informations pertinentes sur le projet et les réunions publiques communautaires ;
- Créer et gérer une adresse électronique unique pour le projet afin de recueillir les commentaires ;
- Créer et gérer une liste de distribution spécifique au projet ;
- Partager une copie du PECA sur le site web du projet au moins quinze (15) jours avant la réunion de la communauté publique ;
- Partager une copie de l'avis de réunion publique communautaire sur le site web du projet au moins quinze (15) jours avant la réunion publique communautaire ;
- Remettre, par courrier électronique, courrier recommandé ou courrier, une copie de l'avis de réunion publique de la communauté aux propriétaires évalués des propriétés situées à proximité des limites du site du projet, à la municipalité locale et aux communautés autochtones, au moins quinze (15) jours avant la réunion publique de la communauté ;
- Organiser une (1) réunion publique communautaire. La réunion comprendra :
  - Le nom légal et les coordonnées du promoteur de l'appel d'offres LT1 ;

- Le nom du projet, la capacité nominale et la technologie de stockage du projet proposé ;
  - Une carte à l'échelle montrant les limites du site du projet, l'emplacement du point de connexion et de la ligne de connexion dans les municipalités concernées ;
  - Des informations relatives aux systèmes de stockage d'énergie par batterie, au plan d'engagement communautaire et autochtone, et des mises à jour sur l'état et l'avancement des activités de développement, telles que l'évaluation environnementale, seront mises à disposition ; et
  - De plus, la réunion publique communautaire comprendra une partie questions-réponses au cours de laquelle les membres du public auront l'occasion de faire part de leurs commentaires.
- Publier un résumé et le compte rendu de la réunion publique de la communauté sur le site web du projet ;
  - Organiser, sur demande, des réunions avec les communautés autochtones ; et
  - Le cas échéant, répondre aux questions et préoccupations soulevées au cours de notre processus d'engagement.

Compte tenu de l'évolution de la situation en matière de santé publique due à la COVID-19, il se peut que nos réunions soient virtuelles. Toutefois, nous nous engageons à organiser une réunion publique communautaire en personne dans la mesure du possible. L'heure, la date et les modalités de participation à la réunion de la communauté publique seront publiées sur le site web du projet et indiquées dans l'avis de réunion de la communauté publique.

Si les membres de la communauté ne sont pas en mesure d'assister à la réunion, nous encourageons toutes les personnes intéressées à consulter le site web du projet, où les documents relatifs à la réunion publique seront affichés, ou à nous contacter directement par l'intermédiaire de l'adresse électronique du projet indiquée sur le site web.

## Phase 2 : Développement (jusqu'à 2 ans) & Phase 3 : Construction (1 an)

Si le projet se voit attribuer un contrat de capacité par la SIERE, nous nous engageons à poursuivre notre engagement auprès de toutes les parties prenantes intéressées tout au long du cycle de vie du projet.

Pendant les phases de développement et de construction, l'engagement se concentrera sur la poursuite de l'information des parties prenantes communautaires et des communautés autochtones sur l'avancement du projet, sur le suivi et la gestion des réactions des communautés et des autochtones par le biais de bulletins d'information annuels sur le projet, ainsi que sur le respect par le projet de toutes les obligations en matière d'autorisation définies par les différentes autorités compétentes (AC).

La phase 2 commencera dès l'exécution d'un contrat de capacité, prévue pour la mi-2024, et durera jusqu'au début de la construction (prévue pour 2025/2026). Une fois la construction en cours, la phase 3 du plan d'engagement entrera en vigueur.

---

Au cours des phases 2 et 3, nous effectuerons les tâches suivantes :

- Une réunion publique communautaire en personne sera organisée avant le début des travaux pour expliquer comment l'équipe de développement a intégré les commentaires des parties prenantes dans la conception du projet ;
- Informer les parties prenantes intéressées des résultats des études techniques ;
- Rencontrer les responsables municipaux, sur demande, pour les tenir au courant de l'avancement du projet ;
- Rencontrer les communautés autochtones, sur demande, pour les tenir informées de l'avancement du projet ;
- Élaborer un plan d'intervention en cas d'urgence et de sécurité publique ;
- Fournir une formation en matière d'intervention d'urgence à tous les membres du service de lutte contre l'incendie local ;
- Élaborer le plan de déclassement et y impliquer la communauté ;
- Mettre à jour régulièrement le site web du projet avec des informations et des mises à jour pertinentes sur le projet ;
- Enregistrer et prendre en compte les commentaires des parties prenantes par le biais du site Web du projet ; et
- Publier une lettre d'information annuelle contenant des informations et des mises à jour sur le projet à l'intention des parties prenantes intéressées.

#### Phase 4 : Opération (20 à 22 années)

La phase d'exploitation du projet devrait durer plus de 20 ans, à partir du moment où le projet atteint l'exploitation commerciale (c'est-à-dire qu'il est pleinement opérationnel), jusqu'au déclassement. Les buts et objectifs de cette phase seront axés sur l'efficacité et la sécurité de l'exploitation du projet.

Au cours de la phase 4, nous effectuerons les tâches suivantes :

- Gérer la sécurité des opérations du projet ;
- Élaborer, communiquer et appliquer efficacement un protocole de sécurité publique ; et
- Publier un bulletin d'information annuel contenant des informations et des mises à jour sur le projet à l'intention des parties intéressées.

#### Phase 5 : Déclassement (jusqu'à une année)

À cette phase du cycle de vie du projet, nous mettrons en œuvre le plan de déclassement conformément à toutes les réglementations et exigences municipales et provinciales prescrites. Les propriétaires fonciers, les voisins et la municipalité hôte seront à nouveau consultés pour s'assurer que la communauté est au courant du plan de déclassement proposé.

---

## 9. Consultation et engagement des populations autochtones

Le projet n'est pas situé sur des terres autochtones, telles que définies dans la demande de propositions LT1, mais nous reconnaissons qu'il est de notre responsabilité d'interagir avec les communautés autochtones locales dans le cadre du PECA. Nous dresserons une liste des communautés autochtones qui possèdent des terres, des zones ou des régions à proximité de la propriété que nous cherchons à développer.

Nous encourageons ces communautés et toutes les autres communautés autochtones qui souhaitent faire connaître leurs intérêts à nous contacter directement par l'intermédiaire de l'adresse électronique du projet figurant sur notre site web.

Un avis de réunion publique communautaire sera envoyé aux communautés autochtones identifiées avant la réunion publique communautaire qui se tiendra au cours de la phase 1 - phase précontractuelle. Les informations concernant l'accès aux réunions, ainsi que l'endroit où la communauté autochtone peut consulter les documents du projet avant la réunion, seront disponibles sur le site web du projet.



## 10. FAQ

Par l'intermédiaire du PECA, nous nous engageons à examiner et à répondre aux réactions et aux commentaires reçus lors des réunions publiques et/ou par courrier électronique.

Nous recueillerons et enregistrerons tous les commentaires du public en interne et pourrions regrouper certaines questions similaires et/ou publier nos réponses à un sujet plutôt qu'à une question spécifique soumise.

Un engagement actif avec les parties prenantes de la communauté et les communautés autochtones est extrêmement important pour nous car il nous permettra de mieux comprendre les impacts environnementaux, sociaux, économiques ou patrimoniaux potentiels et d'éclairer la compréhension du développement, de la conception, construction, exploitation et du déclassement du projet.